

### **SÉANCE WEBDIFFUSÉE**

Le lundi 8 décembre 2014 à 10 h  
Hôtel de ville  
275, rue Notre-Dame Est  
Salle du conseil

**Objet :** *Rétroaction suite aux incidents survenus le 18 août 2014 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.*

#### **PRÉSENCES :**

- Mme Anie Samson, présidente  
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- M. François Limoges, vice-président  
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- Mme Marie-Eve Brunet  
Arrondissement de Verdun
- Mme Catherine Clément-Talbot  
Arrondissement de Pierrefonds–Roxboro
- M. Gilles Déziel  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Mme Monica Ricourt  
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Samir Rizkalla  
Représentant du gouvernement du Québec
- M. Edgar Rouleau  
Cité de Dorval

#### **Absence :**

- M. William Steinberg, vice-président  
Ville de Hampstead

#### **Membres du conseil :**

- M. Frantz Benjamin, président du conseil et conseiller de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- M. Richard Celzi, conseiller de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- Mme Laurence Lavigne Lalonde, conseillère de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- M. Peter McQueen, conseiller de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- M. Giovanni Rapanà, conseiller de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- M. Steve Shanahan, conseiller de l'arrondissement de Ville-Marie.

#### **Collaborateurs :**

Du SPVM : M. Marc Parent, directeur, accompagné de M. Philippe Pichet.  
Me Emmanuel Tani-Moore, chef de division, Élections, soutien aux commissions et

règlementation;  
Mme Karina Boies, officier de sécurité;  
Mme Marie-Eve Bonneau, adjointe au président du conseil;  
M. Gabriel Retta, responsable du soutien aux élus.

\*\*\*\*\*

### **1. Ouverture de la séance**

La présidente, Mme Anie Samson, déclare la séance ouverte à 10 h 08 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'au directeur du SPVM, M. Marc Parent, et à M. Philippe Pichet. Elle présente chacun des membres de la commission ainsi que le président du conseil, M. Frantz Benjamin.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de M. Gilles Déziel, appuyée par Mme Monica Ricourt, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **3. Rétroaction suite aux incidents survenus le 18 août 2014 à la salle du conseil**

La présidente, Mme Anie Samson, invite M. Parent à débiter la présentation du rapport de rétroaction. Tout d'abord, M. Parent décrit la méthodologie du rapport et de ses composantes qui ont permis de dégager des constats et des recommandations. Il évoque les moments charnières de la manifestation tenue le 18 août dernier :

- 18 h 15 – il est estimé qu'une foule d'environ 1000 personnes, dont de nombreux touristes, se trouve aux abords de l'hôtel de ville et tout se passe calmement;
- 18 h 39 – entre 146 et 176 personnes pénètrent à l'intérieur de l'hôtel de ville tel que prévu. À l'extérieur, des papiers sont lancés par-dessus la tête des agents de sécurité et il y a de l'agitation;
- 18 h 41 – des manifestants forcent une première fois l'entrée et une trentaine de personnes réussissent à pénétrer à l'intérieur. Des papiers continuent d'être lancés;
- 18 h 44 – plus de 300 personnes se dirigent vers la salle du conseil;
- 19 h 04 – à la suite du déploiement des policiers des groupes d'intervention à l'intérieur, les manifestants ressortent de l'hôtel de ville.

M. Parent mentionne que les événements se sont déroulés intensément sur une période de 23 minutes alors que rien au départ ne laissait présager d'un tel dénouement. Il souligne que l'enquête criminelle est toujours en cours. Le rapport présenté contient la rétroaction opérationnelle et des éléments liés à l'enquête disciplinaire menée par le SPVM à l'égard de son personnel.

Parmi les constats découlant de l'exercice, M. Parent insiste sur la difficulté d'obtenir des informations : certaines d'entre elles n'ont été disponibles que le jour même de la manifestation et un manque de fluidité dans le traitement de celles-ci a nui à l'évaluation du risque. Il fait part des recommandations en lien avec ces constats notamment l'évaluation des modes de fonctionnement des unités responsables du traitement de l'information policière et la finalisation de l'enquête disciplinaire instituée sur la rigueur du traitement des informations.

M. Parent indique que les difficultés rencontrées s'expliquent par le fait que des actions n'ont pas été prises par les officiers sur le terrain au moment opportun. À ce sujet, il souligne que les demandes de faire entrer des policiers à l'intérieur n'ont pas été retenues. Par ailleurs, l'analyse

des faits semble démontrer que l'absence de menace initiale avant l'événement semble être venue teinter l'interprétation faite de la situation. Les constats en matière de commandement sont les suivants :

- l'absence de décisions opérationnelles terrain pour circonscrire rapidement la situation qui se dégradait;
- la présence de délais dans le processus décisionnel compte tenu de la lecture de la situation.

De ces constats, se dégagent les recommandations ci-après :

- compléter l'enquête disciplinaire instituée sur la question d'agir avec déférence lorsqu'on peut présumer d'un désordre ou d'actes criminels;
- consolider les apprentissages des officiers en gestion de foule quant aux normes de commandement, aux règles d'engagement devant les situations urgentes ainsi qu'aux rôles et responsabilités de chacun à l'aide de diverses stratégies dont le parrainage.

M. Parent explique que le choix tactique de ne pas repositionner des policiers à la porte d'entrée de la place Vauquelin dès que les tensions se sont fait sentir, tel que planifié au départ, est venu fragiliser les capacités d'intervention rapide lorsque la situation a commencé à se détériorer.

M. Parent conclut sa présentation avec les sanctions disciplinaires à l'encontre de membres du personnel. 23 policiers ont été rencontrés. Quatre cadres ont été accusés et ont plaidé coupables. Quatre policiers sont accusés et l'enquête est toujours en cours. L'exercice des tâches avec diligence et la perte de confiance envers le SPVM constituent les principaux motifs d'accusation et peuvent entraîner jusqu'à un mois de suspension.

#### **4. Période de questions**

La présidente, Mme Anie Samson, remercie M. Parent d'avoir présenté le rapport de rétroaction à la suite des événements survenus le 18 août 2014 et d'avoir identifié les lacunes dans la gestion de ceux-ci. Elle invite ensuite les personnes présentes à signifier leur intention de s'exprimer sur le sujet.

Mme Laurence Lavigne Lalonde dit comprendre que les risques ont été mal évalués. Elle rappelle toutefois que des manifestants portaient un déguisement. De plus, huit à dix policiers tournaient le dos aux manifestants sans intervenir. Elle ne comprend pas l'absence d'arrestations et d'intervention des policiers. M. Parent répond que les décideurs avaient la responsabilité de donner l'ordre d'intervenir, ce qu'ils n'ont pas fait.

M. Steve Shanahan veut savoir à quel moment le SPVM a constaté que le but des manifestants était d'accéder à la salle du conseil. M. Parent répond que l'intervention s'appuyait sur une fausse lecture des événements. À 18 h 40, les policiers sur place ont constaté la perte de contrôle mais l'information n'a pas été transmise au Centre de commandement et de traitement de l'information (CCTI). Lorsque les policiers ont vu monter les manifestants au premier étage, ils ont su qu'ils souhaitaient s'introduire dans la salle du conseil.

M. Richard Celzi est d'avis que l'événement s'est plutôt terminé vers 19 h 15. M. Parent répond qu'à 19 h 05, tout était terminé.

Le vice-président, M. François Limoges, fait remarquer que M. Parent affirme que le SPVM a obtenu les informations concernant cette manifestation le jour même de celle-ci alors que les élus en étaient informés quatre jours avant sa tenue. Il mentionne que cette manifestation n'était pas la première à se dérouler aux abords de l'hôtel de ville et il rappelle que la rumeur d'une manifestation suffit habituellement à boucler le secteur. Par ailleurs, il souligne que le SPVM,

après avoir constaté que cette manifestation était animée, aurait dans d'autres cas appliqué le Règlement P-6. Le 18 août, le SPVM a constaté les méfaits mais n'a pas pris action. Dans d'autres manifestations, le SPVM boucle le périmètre pour assurer la protection des personnes et des biens et il demande pourquoi cela n'a pas été fait le 18 août. M. Parent répond que le SPVM aurait du intervenir, cela n'a pas été fait et c'est pourquoi des cadres ont été suspendus pour une période d'un mois. Il indique que l'information reçue n'a pas été traitée adéquatement si bien que le service ne connaissait pas l'ampleur de la menace. La première erreur fut de laisser entrer les gens dans l'hôtel de ville. En ce qui concerne le Règlement P-6, la question de dévoiler l'itinéraire ne s'applique pas dans ce cas. Il indique que ce règlement n'est pas toujours appliqué car tout dépend du climat de la manifestation. Dans le cas de la manifestation du 18 août, le Règlement P-6 aurait pu être appliqué pour démasquer les gens. Il n'y a pas eu d'arrestations parce qu'il n'y a pas eu de consigne à l'effet de procéder à des arrestations. C'est ce qui explique les sanctions disciplinaires et les accusations qui seront portées à la suite de l'enquête criminelle.

Mme Monica Ricourt partage l'avis du vice-président, M. François Limoges. Elle demande si la difficile collaboration avec les syndicats par rapport à l'échange d'informations est monnaie courante ou s'il s'agit d'une circonstance unique survenue le 18 août. Elle veut savoir pourquoi 30 minutes se sont écoulées entre la demande d'effectifs et l'arrivée de ces derniers sur les lieux. Enfin, elle demande si les cadres suspendus étaient en autorité le 18 août. M. Parent répond que la collaboration est plus difficile depuis le début du conflit en rapport avec le projet de loi 3 sur les régimes de retraite. Il explique que le déploiement d'effectifs ne visait pas à empêcher les gens d'entrer puisque la sécurité de l'hôtel de ville avait autorisé un certain nombre de personnes à accéder au hall d'honneur. Il confirme que les cadres suspendus étaient en autorité le 18 août.

Mme Marie-Eve Brunet s'enquiert du processus ayant permis d'établir la chronologie des événements. Elle demande si les policiers ont reçu l'ordre d'intervenir à 19 h 04 et veut savoir comment les policiers auraient dû agir. M. Parent répond que toutes les conversations des policiers ont été enregistrées, que le SPVM a obtenu toutes les bandes vidéo en opération et, de plus, un rédacteur enregistre toutes les informations dans un journal de bord. M. Parent explique qu'il aurait fallu déployer des policiers à l'intérieur.

M. Gilles Déziel veut savoir pourquoi le couloir formé par des policiers à la porte d'accès côté place Vauquelin a été retiré. Il veut savoir également pourquoi seulement deux policiers se trouvaient à l'intérieur de l'hôtel de ville et pourquoi personne n'a répondu à leurs appels à l'aide. Il demande si les policiers doivent attendre obligatoirement un ordre pour intervenir et pour quelles raisons le déploiement d'effectifs a été ordonné en mode non-urgent. M. Parent répond que la haie en demi-lune a été privilégiée au couloir ce qui s'est avéré une erreur tactique. Il mentionne que les accusations portées visent des personnes en autorité parce que les ordres auraient dû être donnés de façon claire.

M. Edgar Rouleau questionne les délais d'intervention. M. Parent répond que les personnes en autorité avaient la capacité d'agir.

M. Samir Rizkalla estime que l'analyse de la situation est rassurante en ce qui concerne la transparence du SPVM et le rétablissement de la confiance. M. Parent répond que cet exercice en est un d'humilité.

Mme Catherine Clément-Talbot est d'avis que le rapport est excellent et elle remercie le SPVM de sa collaboration. Elle déplore ce triste événement. M. Parent répond que le SPVM a pris toutes les mesures afin de s'assurer que les recommandations soient mises en application durant les événements qui ont suivi la manifestation du 18 août.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, est d'avis que le rapport est très rassurant pour les citoyens qui étaient présents au conseil le 18 août dernier, pour les employés de l'hôtel de ville et pour les élus. À son avis, le rapport traduit fidèlement les événements et le SPVM ne masque

pas les faits. Il souligne la loyauté des agents de sécurité et ajoute que ce rapport permettra à tous de s'améliorer. Il affirme que l'hôtel de ville doit demeurer accessible et il souhaite que le travail d'intervention se poursuive avec le SPVM. M. Parent remercie M. Benjamin.

Mme Laurence Lavigne Lalonde rappelle les propos de M. Parent à l'effet que les policiers ne se seraient pas sentis menacés par les manifestants et elle souligne que le travail des policiers est de protéger ceux qui se sentent menacés. M. Parent répond que les policiers, lorsqu'ils se sentent menacés, portent des équipements spéciaux afin d'éviter d'être agressés. En fait, il s'agit de leur perception de la menace.

Le vice-président, M. François Limoges, fait remarquer qu'une collaboration difficile avec les groupes amène généralement un plus grand déploiement de policiers. Il mentionne que le rapport est très rigoureux et très technique, les lacunes identifiées sont en fait les conséquences. À son avis, le constat qui se dégage est que les membres du SPVM ont fait preuve de sympathie envers les manifestants. Il demande ce qu'il adviendra si les policiers sont sympathiques à une cause et comment prévenir cette situation. M. Parent répond que les effectifs déployés le 18 août auraient été suffisants si le plan tactique avait été appliqué tel que prévu, c'est-à-dire en maintenant le couloir au lieu de la demi-lune et en ne laissant pas entrer les gens dans l'hôtel de ville. Il rappelle que les employés qui ont été sanctionnés font partie du commandement. Il indique que les mesures requises ont été mises en place et à titre d'exemple les manifestations en marge du Grand dérangement tenu le 26 novembre dernier. Il affirme qu'il appliquera une tolérance zéro à l'égard de ceux qui feront preuve de complaisance envers les manifestants.

La présidente, Mme Anie Samson, remercie M. Parent pour la franchise de son rapport. Elle comprend que la menace n'a pas été identifiée à l'avance et elle souligne que personne ne s'attendait à ce que des employés se comportent de telle manière. Elle souhaite que dorénavant, toute menace soit prise au sérieux. Elle rappelle que l'hôtel de ville est un lieu public et elle souligne les liens de collaboration établis entre la sécurité de l'hôtel de ville et le SPVM. Selon elle, beaucoup de questions demeurent en suspens et elle s'attend à ce qu'un plan de sécurité soit mis en place à l'hôtel de ville. Elle remercie M. Parent d'avoir présenté son rapport à la commission et souligne sa transparence de même que son humilité. M. Parent remercie Mme Samson de lui avoir permis de nuancer le rapport. Il mentionne avoir rencontré les cadres concernés et leur avoir réitéré sa confiance suite à cette erreur de parcours. Il remercie la commission de la confiance qu'elle lui témoigne.

La présidente, Mme Anie Samson, remercie les personnes présentes.

## **5. Levée de la séance**

Sur une proposition de M. Samir Rizkalla, appuyée par M. Edgar Rouleau, la présidente, Mme Anie Samson, déclare la séance levée à 11 h 30.

Adopté le 29 janvier 2015

*Original signé*

Anie Samson  
Présidente

*Original signé*

Nicole Paquette  
Secrétaire recherchiste